

16 Aout 2015 9H
27 I^lème édition

RÈGLEMENT CONFORME AU RÈGLEMENT FFA

SEMI-MARATHON, & 10KM,
COURSES SUR ROUTE.

CLASSANTES et QUALIFICATIVES pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE
2015

www.courirpourleplaisir.net
courirpourleplaisir@gmail.com

DÉPART : 2 courses groupées ☞ 9 h 00 Place Saint Seurin - Eglise Le Porge-centre.

ARRIVÉE ☞ Chemin de Gleysaou. Le Porge centre

Organisateur : ORGANISATION : Comité de Jumelage –Le Porge 33680 mairie 33680 Le Porge. 05 56 26 54 34.

Club associé Athlétisme Ares –FFA N°033069

Catégories d'Âges Elles sont fixées selon les catégories d'âge aux valeurs ci après.
(Âge au 31 décembre)

<u>Juniors</u>	<u>1996-1997</u>	<u>Vétérans</u>	<u>1975 et avant</u>
<u>Espoirs</u>	<u>1993- 1995</u>		
<u>Seniors</u>	<u>1976-1992</u>		

Cadettes et Cadets - 1998-1999 - Uniquement 10km

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale

POUR PARTICIPER ET Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

► **d'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, athlé Running ou pass'Running délivrés par la **FFA** en cours de validité à la date de la manifestation;

► Ou d'une **licence sportive** en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>) et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens la non **contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.

► Ou d'une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM, OU LA FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation.

► Ou d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL** en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

► Ou d'un **certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou sa photocopie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'organisateur conservera la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) l'original ou la photocopie du certificat, pour la durée du délai de prescription de 10 ans.

► Les handisports et Cadets ne peuvent participer qu'à l'épreuve des 10km.

PARCOURS : MESURAGE OFFICIEL DU SEMI-MARATHON N° AQU033 / 05642/2012
MESURAGE OFFICIEL des 10 km N° AQU033 / 05641/2012

DROITS D'INSCRIPTIONS

☞ **AVANT LA COURSE : par courrier**

Office de Tourisme – 3 Place Saint Seurin – 33680 LE PORGE – TEL 05 56 26 54 34

E-mail : courirpourleplaisir@gmail.com

8 € par concurrent pour la course de 10 km

12 € par concurrent pour le semi marathon.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Comité de Jumelage Le Porge.

☞ **LE 17 AOÛT 2014 - de 7 h 00 à 8 h 30**

10 € par concurrent pour la course de 10km

15 € par concurrent pour le semi marathon.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Comité de Jumelage Le Porge.

DOSSARDS

Pour les préinscrits, retrait possible le 16/08/2014 de 10h à 12h et de 15h à 19h (suivre le fléchage à partir de l'Office de Tourisme) Pour les autres, rendez vous le 17.08.2014 de 7h à 8h30 aux stands « inscription ». La couleur du dossard est fonction de la distance choisie :

VERT ☞ **semi-marathon**

BLANC ☞ **10 km**

Les dossards doivent être portés sur la poitrine de façon visible. Les coureurs sans dossard sont interdits et le port du maillot est obligatoire.

- Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

SERVICE MEDICAL

Un service médical de catégorie 2 est présent sur les lieux.

CONTROLE ANTIDOPAGE

Les participants à la course s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le parcours est interdit à toute circulation automobile et 2 roues pendant toute la durée de la course. Seuls les juges arbitres officiels, en moto, et un véhicule de ravitaillement ont droit de passage. 6 postes de ravitaillement sur le parcours. Pas de ravitaillement en-dehors des points de ravitaillement mis en place par l'organisateur. **Les accompagnateurs et suiveurs sont strictement interdits.** Cette interdiction s'applique également aux entraîneurs et managers d'athlètes. Le non-respect de ces dispositions entraînera la disqualification de l'athlète.

Les contrôleurs officiels CDCHS et CRCHS présents sur place sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se comporterait de façon non conforme au règlement FFA.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques (selon le cas)

- Codes barres intégré aux dossards

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification, automatique, du concurrent.

ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la Compagnie MMA Assurances. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation d'effets personnels. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

CLASSEMENT

2 classements : 1 scratch, 1 catégoriel. Sont pris en compte tous les concurrents ayant franchi la ligne d'arrivée. Licenciés FFA : conformité des règles de transmission. Les résultats sont diffusés dès qu'ils sont établis, adressés sur demande et diffusés sur Internet.

REGLES DE COURSE

Tout concurrent, de par la signature de son bulletin d'inscription, s'engage à accepter le présent règlement, sous peine de disqualification. **En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins de course**. Tous les organisateurs sont bénévoles.

RECOMPENSES

Tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée sont récompensés.

De plus, un « tirage au de dossard » a lieu à l'arrivée.

Les résultats des coureurs restent à disposition à l'Office de Tourisme un mois après l'épreuve, un an sur l'Internet.

Le Comité organisateur tient à conserver à cette course son côté « Courir pour le Plaisir », d'où la décision de récompenser de même manière tous les participants, en plus des trois premiers de chaque catégorie.

DROIT A L'IMAGE

Le coureur, de par sa participation, renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

ORGANISATION : Comité de Jumelage –Le Porge 33680
SOUS LE PARRAINAGE DE l'Athlétisme D'Ares –FFA
N°033069